



## POSITIONNEMENT

---

# LE CNAJEP S'ENGAGE POUR UNE PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Décembre 2015**

*Dans le cadre des orientations de sa motion 2012/2017, le Cnajep a structuré ses missions autour de six orientations stratégiques prioritaires dont l'une est la prise en compte du développement durable. Le Cnajep souhaite approfondir et consolider ses réflexions sur ces problématiques afin :*

*D'affiner son positionnement sur ces questions et mieux défendre le rôle et la place de l'éducation populaire au sein du Conseil national de la transition écologique*

*De favoriser la prise en compte de ces enjeux par ses organisations.*

*Un groupe d'appui Développement Durable s'est constitué au sein du Cnajep autour des membres représentants le Cnajep au Conseil National de la Transition Ecologique. De ses travaux, il ressort une première contribution :*



## DEVELOPPEMENT DURABLE ET PERSPECTIVES DE SOCIETE

### Rappel du contexte : Le monde d'aujourd'hui et les risques liés à l'environnement

Le rapport de 2007 du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) assurait que « *le réchauffement du système climatique est sans équivoque. On note déjà, à l'échelle du globe, une hausse des températures moyennes de l'atmosphère et de l'océan, une fonte massive de la neige et de la glace et une élévation du niveau moyen de la mer* ».

Pour autant, les enjeux du développement durable dépassent la seule question environnementale et interrogent le fonctionnement actuel de notre société. Si les conséquences des changements climatiques sont inestimables, cette crise est aussi révélatrice de graves dysfonctionnements mondiaux. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire ne peuvent se satisfaire d'une société où l'exploitation inconsidérée des ressources naturelles met en danger la santé, voire la survie, de populations entières alors que celles-ci n'ont, de surcroit, même pas été associées aux processus de prise de décisions. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une société où la majorité de la population n'a accès qu'aux biens de consommation qui ont été fabriqués sans respecter la dignité humaine ou les normes environnementales.

Il nous appartient encore de considérer les changements climatiques comme l'opportunité d'ouvrir ensemble la construction des alternatives. La société que nous connaissons ne peut pas continuer à se développer ainsi et tant mieux. La question climatique nous interroge ainsi : quelle société pouvons-nous encore rêver ensemble ?

Nous voulons une société plus tolérante, plus solidaire, plus responsable qui ne laisse pas une partie significative de sa population sur le côté et qui construit avec tous les citoyens les réponses de demain.

Les organisations membres du Cnajep ont chacune à leur façon, commencé à prendre en compte ces enjeux pour répondre au mieux aux défis actuels, travaillant plus particulièrement à partir de concepts proches et complémentaires :

**Le développement durable** est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.



Il a pour objectif de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects économique, social, et écologique des activités humaines.

Il a pour finalité de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux.

**La transition écologique** est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Mais partageons-nous réellement cette idée ? Accepterons-nous de modifier nos pratiques et de dépasser nos intérêts personnels à court terme ?

**La sobriété heureuse** est un projet de société plaçant comme prioritaire l'harmonie avec son environnement naturel et humain et considérant la consommation effrénée comme un frein à l'épanouissement personnel comme collectif.

## EDUCATION POPULAIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**1** La première étape du processus de transition doit consister à **créer les conditions d'un débat approfondi et élargi à l'ensemble de la société.**

- Il s'agit à la fois de sortir de l'opacité (complexité du sujet), de la confidentialité (débat réservé *aux experts*) et du déni (sujet qui rencontre des barrières cognitives et psychosociales).
- Il s'agit également d'aborder la problématique dans sa globalité afin que le débat ne soit pas confisqué à des secteurs et que les réponses envisagées ne soient pas réduites à des champs mais soient bien globales.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire développent une démarche qui s'inscrit dans une perspective d'émancipation des individus et selon un principe d'action privilégiant une éducation par tous et pour tous dans un échange réciproque des savoirs.



Elles sont particulièrement force de propositions pour mettre en place des espaces de dialogue dans lesquels le débat peut exister et être animé : permettre aux questions de s'exprimer, échanger sur les risques à venir, partager les ressentis, imaginer et construire ensemble des alternatives, ...

**2** Mais le débat citoyen ne suffira pas. **L'action éducative de tous** est essentielle pour atteindre cet objectif d'appropriation citoyenne de ces questions.

Dans cette perspective, les associations de jeunesse et d'éducation populaire constituent des leviers incontournables :

- elles mènent des actions de sensibilisation et développent des méthodes pédagogiques actives qui aident à la compréhension du monde ;
- elles offrent aux citoyens des espaces de participation et d'expression pour rêver le monde demain et construire des systèmes résilients, pour tisser du lien autour de soi et développer des dynamiques de coopération, pour créer des pratiques collectives, pour développer les compétences sociales, ...

**3** Par ailleurs, les organisations d'Education populaire fortes de leurs valeurs doivent **faire preuve de cohérence entre le dire et le faire.**

Aussi dans le domaine de la transition écologique et du développement durable, elles doivent faire leurs la maxime : « *L'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre, c'est le seul* ». En parallèle de toute action, la mise en place d'une stratégie générale et concrète de développement durable est essentielle.

Fortes de leur diversité, de leur ancrage territorial mais aussi de leur implication à l'échelle internationale, et de leur capacité à mobiliser les citoyens, les associations de jeunesse et d'éducation populaire constituent une ressource majeure pour construire et accompagner ce changement fondamental dans les modes de vie, dans les pratiques quotidiennes individuelles et collectives et dans le rapport que les individus ont au monde qui les entoure.



## DES PISTES D' ACTIONS POUR LE CNAJEP ET SES MEMBRES

### 1 ... créer les conditions d'un débat approfondi et élargi à l'ensemble de la société.

- Se cultiver en développant une action d'éducation populaire croisant certaines thématiques : environnement et santé, énergie et économie, ... pour tous les publics, sans oublier les instances politiques de nos organisations.
- Favoriser le recueil et la valorisation de l'expression des jeunes sur cette question.

### 2 ... l'action éducative de tous.

- Développer une action significative d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (maintenir et conforter les séjours de vacances et y intégrer une forte place pour l'EEDD ainsi que dans les Temps d'Activités Périscolaires et Projets Educatifs De Territoire) qui s'inscrive dans un continuum éducatif entre les différents cadres d'actions éducatives (périscolaire, scolaire, famille, ...).
- Intégrer l'Education à l'Environnement et au Développement Durable dans la formation (BAFA, BAFD, Formation professionnelle, initiale ou continue) et s'emparer des certificats d'accompagnement à la démarche de développement durable dans les pratiques du champ jeunesse et sport.

### 3 ... faire preuve de cohérence entre le dire et le faire.

- S'engager vers une démarche globale prenant en compte le développement durable dans le fonctionnement de son association, la mise en place d'événements et ses actions de terrain.
- Se doter d'Agendas 21 ou de labels équivalents pour améliorer l'empreinte écologique, sociale et économique de nos organisations (quelques exemples : trajets et mode de transport ; choix éthique de nos prestataires : banques, assurance, ... ; Restauration collective; ...).



## DES PISTES D' ACTIONS POUR LE CNAJEP

- Engager nos associations dans du plaidoyer.
- Alimenter la réflexion des membres représentants du Cnajep au CNTE.

### Rappel des propositions concrètes que le Cnajep porte depuis 2013

- 1- articuler l'une à la suite de l'autre l'EEDD à l'école et l'EEDD non formelle, périscolaire et loisirs, afin de conforter la logique d'éducation globale.
- 2- soutenir les PEDT et les classes de découvertes d'EEDD proposés par les associations d'éducation populaire et d'EEDD,
- 3- favoriser au sein des ESPE la mixité dans les équipes de formation pour une coproduction des modules de formations EEDD, de même que la mixité effective des étudiants dans les ESPE (éducation nationale et éducateurs/animateurs associatifs).
- 4- lancer un programme de développement et de valorisation des projets éducatifs en ACM mettant en œuvre des démarches globales de prise en compte de l'environnement et du développement durable (cohérence entre le fonctionnement et l'action éducative).
- 5- à l'instar du soutien aux classes vertes, soutenir la mise en place de séjours mettant les enfants en relation réelle avec la nature et l'environnement.
- 6- soutenir l'intégration de l'EEDD dans les formations des animateurs volontaires (BAFA, BAFD), ainsi que dans les formations initiales et continues dans le domaine professionnel du champ Jeunesse et sports et la mise en place de formations de formateurs.
- 7- soutenir la vie associative et la prise en compte de l'engagement des fédérations d'éducation populaire vers une démarche globale prenant en compte le développement durable (dans leur fonctionnement, dans la mise en place d'événements,...)
- 8- soutenir les initiatives et projets collectifs de jeunes en matière d'eedd (éducation par les pairs, pédagogie active), en re situant cette proposition dans l'ambition du plan "priorité jeunesse".



Depuis 2012, siégeant au Conseil National de la Transition Ecologique, le Cnajep participe à la Conférence Environnementale. Les débats ont fait apparaître la nécessité d'une meilleure prise en compte des questions d'éducation et de jeunesse afin de relever le défi de la transition écologique. Le Cnajep y défend le positionnement suivant :

### **JEUNESSE ET ACTION ÉDUCATIVE : DES LEVIERS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Cette ambition d'agir par l'éducation et la jeunesse doit désormais être partagée par l'ensemble des parties prenantes et doit selon nous se poursuivre autour de trois grands principes :

- Il n'y aura pas de transition écologique sans une participation active des jeunes. Les jeunes, regroupés dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire, sont déjà des acteurs de ce changement. Ils doivent être associés à l'ensemble des débats liés à l'environnement et au développement durable.
- Il n'y aura pas de transition écologique sans une action éducative de tous et tout au long de la vie. Cette action éducative doit être pensée de manière globale et transversale (éducation à la biodiversité, à l'énergie, à la santé, au débat citoyen, etc.) et doit mobiliser notamment l'ensemble des acteurs de l'éducation formelle et non-formelle (enseignement scolaire et universitaire, apprentissage, loisirs éducatifs, formation professionnelle des jeunes et des adultes, actions en direction des familles, ...).
- Il n'y aura pas de transition écologique sans une gouvernance environnementale élargie aux acteurs éducatifs. Le Cnajep demande notamment que le Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD) devienne partie prenante de cette gouvernance environnementale renouvelée et que l'Espace national de concertation pour l'EEDD soit soutenu et lié aux travaux du Conseil National de la Transition Ecologique qui succède au CNDDGE.

Le Cnajep souhaite que ces préoccupations soient prises en compte dans la feuille de route du Gouvernement.

■ **Vous pouvez retrouver le décret nommant le Cnajep au CNTE sur <http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2013/8/16/DEVD1318201D/jo/texte>**